

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 octobre 2020**  
~~~~~

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE RÉGIE EU 2020

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 octobre 2020 à 18h00 en salle du Chai de la Gare à Gignac, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 octobre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Gilles HENRY, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, M. David CABLAT - M. Claude CARCELLER suppléant de Mme Catherine GIL, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK.

Excusés

M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2173 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe Régie EU ;

VU la délibération n°2357 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe EU 2020 ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 28 septembre 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe Régie EU 2020 au sein des chapitres 011 et 014 de la section de fonctionnement, mais également au sein des chapitres 13 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et les modifications de crédits à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : Il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur le compte 6287 pour un montant de 6 059,00 euros afin d'équilibrer la section de fonctionnement suite à la facturation de la part de l'agence de l'eau concernant la redevance collecte domestique pour l'année 2019 ;
- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 706129 pour un montant de 6 059,00 euros afin de régulariser la somme prélevée pour l'année 2019 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 13 « Subventions d'équipement »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 1313 pour un montant de 147 800,00 euros correspondant à la subvention de la STEP de VENDEMIAN tranche 2 ;
- **Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés »** : Il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur le compte 1641 pour un montant de 147 800,00 euros afin d'équilibrer la section d'investissement ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entraînant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissement du budget annexe régie EU 2020.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2413 le 20 octobre 2020
Publication le 20 octobre 2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 20 octobre 2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201019-612B-BF-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6287 « Remboursement de frais » (dépenses)	- 6 059,00€	
014-706129 « Redevance modernisation de réseaux de collecte » (dépenses)	+ 6 059,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
13-1313 « Subventions d'équipement Département » (recettes)		+ 147 800,00€
16-1641 « Emprunts en euros » (recettes)		- 147 800,00€